

DIFFUSION

Les renseignements sur les marchés et l'information commerciale recueillis aux événements de promotion du commerce international sont inutiles s'ils ne sont pas diffusés aux organisations canadiennes qui en ont besoin. La direction géographique responsable et TPE doivent recevoir les trois parties du rapport d'événement; par contre, la partie 2 devrait être mise à la disposition du plus grand nombre de personnes possible. L'auteur du rapport doit veiller à ce que le rapport parvienne aux entreprises qu'il/elle sait intéressées, à TOS, à InfoEx, aux groupes d'experts sectoriels, aux associations, etc. Lorsque la partie 2 est rédigée par la mission, celle-ci doit l'envoyer par fax aux destinataires du secteur privé et par courrier électronique (ou par télex si le destinataire n'est pas relié à Signet) à la direction géographique responsable et aux autres services gouvernementaux. Le rapport sera distribué à terme à toutes les personnes figurant sur la liste d'adresses du SARM (Système automatisé de renseignements sur les marchés - voir le télex 0005 du 17 janvier 1994 de TFB).

Prière d'adresser vos questions ou vos observations à Brian Cox, directeur adjoint, Foires et missions, TPE. Tél: (613) 996-1918, fax: (613) 995-5773.